

**TABLEAU DES GARANTIES - ASSURANCE MULTIRISQUES PLATINIUM**


ANNULLATION	RESUME DES GARANTIES	PLAFONDS ET FRANCHISES
Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :		
Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré ou d'un membre de sa famille		
Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré		
Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde d'enfants		
Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré		
Dommages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés de l'assuré		
Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites		
Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré		
Convocation pour une greffe d'organe		
Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire		
Redressement fiscal de l'assuré		
Dommages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ		16 000 € / pers. 50 000 € / evnt
Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel :		
- convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant,		<b>Aucune franchise</b>
- convocation à un examen de rattrapage,		
- obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi,		
- licenciement économique.		
Voyage à thème indemnisation maximum 50 % du montant du voyage initial		
Mutation professionnelle		
Suppression ou modification des congés payés		
Vol des papiers		
Toutes causes : événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré		
Attentat ou catastrophe naturelle sur le lieu du séjour 15 jours avant le départ		
Faillite de la compagnie aérienne		
Grève du personnel de la compagnie aérienne		
Annulation d'un accompagnant, maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription		
Départ manqué : indemnisation (plafonds ci-contre) pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.		2 000 € / pers. 10 000 € / evnt
<b>INTERRUPTION DE SEJOUR</b>		
Rapatriement dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du séjour (voyage de compensation) OU remboursement au prorata temporis des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement.		16 000 € / pers. 50 000 € / evnt
<b>RETARD D'AVION OU DE TRAIN</b>		
Indemnité suite à un retard supérieur à 4 heures		50 € / h et / pers.
Maximum		300 € / pers. 1 500 € / evnt
<b>BAGAGES</b>		
Capital assuré		3 500 € / pers. 17 500 € / evnt
Franchise par personne		<b>Aucune</b>
Indemnisation maximum en cas de vol des objets de valeur		50 % du capital assuré
Indemnisation maximum pour les objets acquis en cours de voyage		25 % du capital assuré
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard supérieur à 24 heures		300 € / pers.
Frais de réfection des papiers d'identité		300 € / pers.

**ASSISTANCE - RAPATRIEMENT**

Rapatriement médical		Frais réels
Rapatriement d'un accompagnant		Frais réels
Frais supplémentaires d'hébergement de l'assuré et d'un accompagnant, si l'état de l'assuré ne justifie pas une hospitalisation ou un rapatriement.		300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Présence d'un proche si hospitalisation de plus de 7 jours		Billet A/R + 300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Frais supplémentaires d'hébergement de l'accompagnant déjà sur place, si l'assuré est hospitalisé et que son état ne justifie pas ou empêche un rapatriement.		300 € / jour / pers. 10 nuits max.
Frais de déplacement de la personne chargée de ramener les enfants		Frais réels
Frais de rapatriement du corps		Frais réels
Frais funéraires		5 000 €
Frais de rapatriement de la famille en cas de décès		Billet retour
Frais de restauration et hébergement d'une personne accompagnant le corps		600 €
Frais de retour prématuré de l'assuré		Billet retour
Frais de rapatriement des autres assurés (max. 4 personnes)		Billet retour
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger		500 000 €
Franchise		<b>Aucune</b>
Frais dentaires d'urgence		300 €
Maximum par événement pour les frais médicaux		500 000 €
Maladie ou accident des enfants mineurs		Frais réels
Frais de secours et frais de recherche		3 000 € / pers. 15 000 € / evnt
Envoi de médicaments		Recherche + envoi
Transmission de messages		Frais réels
Assistance juridique		20 000 €
Avance de la caution pénale		25 000 €
Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement		5 000 €
Frais de garde de l'animal domestique		600 €
Services à la personne : garde malade, livraison repas et courses, aide ménagère, garde d'enfants, soutien pédagogique, garde des animaux domestiques, assistance résidence principale.		
Engagement maximum de la garantie Assistance-Rapatriement		1 500 000 € / evnt
<b>DEPART/RETOUR IMPOSSIBLE</b>		
Frais de transport (trajet aéroport/domicile)		300 € / pers., max. 1 500 € / dossier
Frais de prolongation de séjour par personne		300 € / nuit, max. 10 nuits
Maximum par événement		2 500 €
Prolongation des garanties assistance rapatriement, bagages, responsabilité civile		Maximum 6 jours
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>		
Dommages corporels		4 600 000 € / evnt
Dommages matériels et immatériels		46 000 € / evnt
Franchise par dossier		<b>Aucune</b>
<b>PRIX GARANTI</b>		
Prise en charge du complément du prix du voyage. Seuil déclenchement :		Au 1 <sup>er</sup> €
Maximum		300 € / pers., 2 000 € / evnt